

Département de la Saône-et-Loire

Communauté de Communes
Sud Côte Chalonnaise

Saint-Germain-lès-Buxy

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 18 février 2015
Délibération complémentaire adoptée le 15 mars 2017 portant sur l'extension du périmètre
d'élaboration du PLUI suite à l'intégration de nouvelles communes

Règlement - Partie graphique
Plan de zonage - Zooms sur le bourg et les hameaux

Communauté de Communes
Sud Côte
Chalonnaise

Vu la délibération
N°2022-11-08 approuvant
le PLUI le 16 novembre
2022,
Monsieur Antoine
RASCIAL, Président de la
c.c.s.c.c.

Zooms au 1:2 000

Ua : Zone urbaine comprenant les secteurs centraux et bourgs anciens

Ub : Zone urbaine comprenant les secteurs à dominante pavillonnaire

1AU : Zone à urbaniser destinée à l'extension et au renouvellement urbain et dédiée aux secteurs à vocation résidentielle et mixte

A : Zone agricole générale dédiée à l'exercice de l'activité agricole

N : Zone générale dédiée à la préservation, la mise en valeur et à l'exploitation possible des milieux naturels

Np : Zone interdite à l'urbanisation afin de préserver les intérêts paysagers et écologiques des espaces naturels

Haies à protéger et/ou à valoriser

Ripisylve à protéger et/ou à valoriser

Zone humide protégée

Patrimoine bâti à protéger et/ou à valoriser

Ensemble patrimonial remarquable à protéger et/ou à valoriser

Emplacement réservé (Art. L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Cours d'eau et bande tampon de part et d'autre des berges

Limite communale

Bâtiment du cadastre

Parcelle cadastrale

Cimetière

Hydrographie

Numéro d'ER_Motif

44_Création d'un pôle scolaire

Surface en m²

3468

050100

050

100

150

200 m

Sources : Données cadastrales DGFIP 2022-04 / SOBERCO ENVIRONNEMENT / URBICAND

Localisation des zooms sur la commune

1 - Bourg

2 - Grande Coudre

1 - Bourg

2 - Grande Coudre